

**Président :**

Pr Bruno HOUSSET  
Créteil

**Vice-Président :**

Dr Yves GRILLET  
Valence

**Secrétaire :**

Pr Gérard HUCHON  
Paris

**Secrétaire Adjoint :**

Dr Bruno STACH  
Valenciennes

**Trésorier :**

Dr Philippe TERRIOUX  
Meaux

**Trésorier Adjoint :**

Dr Philippe LAURENT  
Pau

**Président du Conseil**

**Scientifique :**  
le Président de la SPLF  
Pr Alain DIDIER  
Toulouse

**Administrateurs :**

Dr Robert CLAVEL  
Montpellier

Pr Charles-Hugo MARQUETTE  
Nice

Dr François MARTIN  
Compiègne

Dr Hervé PEGLIASCO  
Marseille

Dr Marc SAPENE  
Bordeaux

**Directeur :**

Jean-Baptiste MOLLET

LAMIRAU Technologies

Agent officiel MIR

Jardin des Entreprises

290, Chemin de St Dionisy

30980 LANGLADE

Paris, le 26 septembre 2012

Madame, Monsieur,

Depuis quelques mois, nous assistons à une large promotion commerciale visant à faire acquérir des spiromètres par les médecins généralistes, promotion accompagnée parfois d'informations inexacts sur les possibilités de cotation \*.

La diffusion de spiromètres mesurant la courbe débit volume est certes susceptible d'améliorer la détection, et le suivi des maladies respiratoires chroniques obstructives comme la BPCO.

Le diagnostic positif et différentiel ainsi que l'évaluation du stade de gravité nécessite le recours à des explorations fonctionnelles respiratoires plus complètes telles que celles réalisées par les pneumologues avec au minimum une mesure de la réversibilité et, le cas échéant, des volumes non mobilisables.

D'autre part la Fédération Française de Pneumologie et l'ensemble de ses composantes veut souligner ici l'importance capitale d'une formation adéquate, tant initiale que continue, de toute personne susceptible de réaliser et/ou d'interpréter des spirométries simplifiées (courbe débit volume). En effet, de nombreuses expériences en France et dans d'autres pays ont montré, en cas de formation et d'expérience insuffisantes, un taux très élevé de mesures fausses (jusqu'à 50% et plus). Or, des résultats faussement positifs peuvent induire la multiplication injustifiée d'examen complémentaires, la mise en place de traitements inutiles et des inquiétudes infondées des patients et de leur entourage ; à l'inverse, des résultats faussement négatifs peuvent conduire à priver des malades de la prise en charge qu'ils requièrent. Dans un cas comme dans l'autre, les conséquences des erreurs de mesure peuvent s'avérer délétères, tant pour les individus concernés que pour la santé publique.

**Président :**  
Pr Bruno HOUSSET  
Créteil

**Vice-Président :**  
Dr Yves GRILLET  
Valence

**Secrétaire :**  
Pr Gérard HUCHON  
Paris

**Secrétaire Adjoint :**  
Dr Bruno STACH  
Valenciennes

**Trésorier :**  
Dr Philippe TERRIOUX  
Meaux

**Trésorier Adjoint :**  
Dr Philippe LAURENT  
Pau

**Président du Conseil Scientifique :**  
le Président de la SPLF  
Pr Alain DIDIER  
Toulouse

**Administrateurs :**  
Dr Robert CLAVEL  
Montpellier

Pr Charles-Hugo MARQUET  
Nice

Dr François MARTIN  
Compiègne

Dr Hervé PEGLIASCO  
Marseille

Dr Marc SAPENE  
Bordeaux

**Directeur :**  
Jean-Baptiste MOLLET

Face à cette situation, la FFP, en parfaite symbiose avec la SPLF pour la partie scientifique, proposera prochainement un cahier des charges de formation à la réalisation et à l'interprétation de spirométries, en se basant sur les recommandations en vigueur. Dans le cadre du développement professionnel continu, la FFP labellisera une formation à la réalisation technique de ces examens et une formation plus théorique sur leur place précise dans l'exploration de la fonction respiratoire. Cette formation s'adressera aux professions de santé concernées (infirmiers, médecins).

L'implication des médecins généralistes dans la mesure du souffle est souhaitable mais sous conditions d'une formation labélisée afin d'éviter que se dégrade la qualité d'examens utiles

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte cette dimension qualitative dans la démarche commerciale qui est la vôtre. Merci également de transmettre cette information à tout partenaire qui pourrait vous accompagner dans la promotion de la mesure du souffle.

Nous pouvons vous assurer de notre vigilance dans ce domaine.

Restant à l'écoute de toute initiative de votre part.

Bien cordialement,

Pr. B. Housset  
Président FFP

Dr. Y. Grillet  
Vice-Président FFP

Pr. A. Didier  
Président SPLF

\* GLQP 012 :

mesure de la **capacité vitale lente** et de l'expiration forcée avec enregistrement = 37,88 €

GLQP 003 :

mesure de l'expiration forcée (courbe débit volume) avec enregistrement = 0 euro  
C'est cette dernière cotation qui doit s'appliquer pour la mesure de la courbe débit volume avec capacité vitale forcée (CVF) sans capacité vitale lente (CVL).